

Cozy Cloud évince son cofondateur Franck Rousseau

Après avoir [levé 4 millions d'euros](#), Cozy Cloud, la start-up française du Cloud personnel, traverse une zone de turbulences. Depuis plusieurs mois, les divergences de vue entre ses cofondateurs, Benjamin André (Pdg) et Frank Rousseau (CTO et Dg), brouillaient la gouvernance. La semaine dernière, en assemblée générale, les actionnaires ont finalement voté le départ de Frank Rousseau.

Débloquer la décision

« Cette décision, difficile mais nécessaire à cette étape du projet, va permettre au projet de logiciel libre Cozy de retrouver un nouvel élan, libéré de conflits internes qui bloquaient les processus de décision », ont indiqué Benjamin André et Tristan Nitot (chef de produit), dans un [billet](#) de blog daté du 19 juillet.

Ce même jour, Franck Rousseau soulignait sur [Twitter](#) avoir été « débarqué de Cozy Cloud, [sa] propre entreprise ». Et le lendemain, dans les colonnes de [NextInpact](#), il a déclaré avoir été « révoqué sans délais, sans alternative et sans indemnité ». Par ailleurs, il a précisé vouloir donner à cette révocation « totalement abusive », selon lui, les « suites judiciaires » qui conviennent. Évincé de son poste technique, Franck Rousseau resterait néanmoins actionnaire de Cozy Cloud.

Divergences de vue

Cozy est une plateforme Open Source et auto-hébergée de Cloud personnel. Elle est proposée en partenariat avec des hébergeurs (Gandi, OVH) et des grands comptes. Une troisième voie était promue par Franck Rousseau, à savoir : une plateforme gérée par Cozy, avec le choix de l'hébergeur. Et à terme, la distribution du matériel avec Cozy pré-installé. La proposition aurait été rejetée par l'entreprise, et ce pour éviter une dispersion des ressources.

Lire aussi :

[Tristan Nitot se lance dans l'aventure Cozy Cloud](#)

[Les trois défis que le Cloud personnel impose aux entreprises](#)

crédit photo © SP-Photo / Shutterstock